

**PATRIMOINE URBAIN OU  
CONSTRUCTIONS ANCIENNES:  
L'INTERPRÉTATION DES VIEUX  
BÂTIMENTS, RÉSULTAT DE LA  
PATRIMONIALISATION AU QUÉBEC**

**Nicolas Carrier**  
*supervisé par Gérard Beaudet*

Université   
de Montréal

**EFFA**  
EXPOSITION DES FINISSANTS /2012  
DE LA FACULTÉ DE  
L'AMÉNAGEMENT

### Introduction

Comme le dit si bien Poulot, «Dans notre vie culturelle contemporaine, peu de mots ont autant de pouvoirs d'évocation que celui de "patrimoine". Il évoque pêle-mêle l'authenticité de certains objets, leur valeur, le poids de la tradition ou le respect à l'égard du passé, un appareil législatif et réglementaire, des institutions, des usages touristiques et savants, une architecture du réemploi, voire un développement culturel». (POULOT, D. Patrimoine et Musées, l'institution de la culture. 2001) Cependant savons-nous réellement ce que signifie et implique la notion patrimoniale?

De nos jours, l'intérêt s'est porté sur l'ensemble des cadres bâtis, y compris les milieux plus modestes caractérisée par des architectures souvent sans prétentions. De plus en plus de



Stade Olympique de Montréal, patrimoine emblématique de la ville de Montréal.

petites constructions anciennes ayant marquées qu'une portion mineure de la collectivité, le seront également.

L'évolution de la notion de patrimoine demeure néanmoins le fruit de la concertation et de la manifestation d'un désir de protection populaire. C'est pourquoi, guidé par un désir collectif, toujours plus de citoyens, médias, professionnels aménagistes

et politiciens, sans oublier différents organismes et groupes de pression, bataillent désormais de pied ferme pour la préservation, la rénovation, la restauration de bâtiments et lieux leur étant chers. Avec autant d'acteurs impliqués, il existe une panoplie de motifs différents pour attribuer la dénomination de patrimoine. Ce qui soulève plusieurs questions.

### Questions qui se posent

Il nous est ainsi de plus en plus difficile de définir si tel ou tel bien se trouve être d'intérêt patrimonial ou non, et ce, en raison de l'importance qu'il peut avoir au sein de sa collectivité. Nous en sommes rendus à nous questionner sur la valeur que peut avoir le patrimoine aux yeux de ses défenseurs. D'où l'origine de notre questionnement. «Avons-nous tendance à catégoriser trop rapidement les constructions anciennes comme patrimoine

urbain dans notre processus de patrimonialisation?»

En effet, aujourd'hui plusieurs questions se posent concernant la notion de patrimoine urbain: «Le champ requis pour être classé comme étant d'intérêt patrimonial est-il trop élargi?», ou encore «Ciblons-nous les bons aspects d'un lieu/bâti lorsque nous le qualifions de patrimoine urbain?»

D'autres questions feront également surface, ayant trait, cette fois-ci, au concept d'essence du patrimoine. «Quelles sont les conséquences que peuvent avoir les différentes méthodes de préservation sur le patrimoine?», «Les motifs nous ayant menés à la patrimonialisation sont-ils toujours valables?»

Dans l'objectif de bien comprendre le pourquoi du patrimoine, il faudra donc s'attarder aux différents concepts qui

l'entourent, de même qu'aux raisons et au processus de la patrimonialisation.

### Définitions et concepts

Avant toute chose, il nous est impossible d'avancer dans notre étude sans porter attention aux deux définitions majeures entourant la notion de patrimoine, soit celle du patrimoine et de la patrimonialisation.

#### Patrimoine :

Dans la présente étude, nous baserons notre raisonnement sur la définition du patrimoine telle que proposée par la Commission des biens culturels du Québec de 2004: «Le patrimoine est constitué de tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, chargé de significations reconnues, approprié et transmis collectivement.»

Un aspect important à ne pas négliger à propos du concept de patrimoine est son lien avec la collectivité. En effet, le citoyen est au cœur du processus de conservation et de mise en valeur du patrimoine. Certains biens seront d'ailleurs conservés qu'à la seule condition que la société les fasse sien; d'où l'appropriation du patrimoine, nécessitant des actions toujours plus diversifiées. Chaque société, de même que chaque culture ayant une histoire différente, elles sont tous munies d'un patrimoine différent. Néanmoins, dans tous les cas le patrimoine forgera un sentiment d'appartenance et d'identité au sein de sa communauté.

#### Patrimonialisation :

La définition de la patrimonialisation est, à l'opposé de son processus, bien simple. Il s'agit du fait de donner un caractère patrimonial, que ce soit aussi bien à un bâtiment, qu'un lieu, qu'une



Centre-ville de Montréal avec vue sur l'arrondissement historique de Ville-Marie

œuvre artistique, etc.

«La patrimonialisation pourrait ainsi s'interpréter comme un processus social par lequel les agents légitimes entendent, par leurs actions réciproques, c'est-à-dire interdépendantes, conférer à un objet, à un espace (architectural, urbanistique ou paysager) ou à une pratique sociale (langue, rite,

mythe) un ensemble de propriétés ou de valeurs d'abord reconnues et partagées par les agents légitimés et ensuite transmises à l'ensemble des individus par le biais de mécanismes d'institutionnalisation, individuels ou collectifs, nécessaires à leur préservation.» (DROUIN, M. Patrimoine et patrimonialisation du Québec et d'ailleurs. 2006. P.66.)

### Le processus

Bien que le dénouement soit connu de tous, les décisions ayant mené à celui-ci, sont la plupart du temps méconnues, et ce même par la collectivité auquel il appartient.

En effet, bien souvent nous avons tendance à délaissier les raisons ayant mené à une telle réalisation, pour mieux nous concentrer sur les bénéfiques et/ou les conséquences qu'elles ont entraînées. Toutefois, que cette attitude

soit volontaire ou simplement imposée de par notre incompréhension vis-à-vis du processus, si nous souhaitons réellement comprendre ce qu'est le patrimoine et ce qu'il représente, nous devons de passer outre. Puisque c'est en raison de cette habitude à délaissier le développement que nous en sommes rendu aujourd'hui à nous questionner sur le sens même du patrimoine.

**«Aujourd'hui, tout est potentiellement patrimonial. La tendance au "tout patrimonial" en tant que processus global et que principe de distinction fut très progressive depuis le XIXe siècle.» (Di MÉO, G. Processus de patrimonialisation et construction des territoires. 2008.)**

Comme nous le savons maintenant, le patrimoine est, par définition, authentique et unique, bien souvent considéré tel un objet de

contemplation. Tous ne peuvent prétendre à l'obtention du qualificatif patrimonial. Le facteur temps étant le premier impliqué dans le processus puisqu'il permet une première forme de sélection, auquel viendront s'ajouter plusieurs autres critères de nature culturelle, économique, idéologique et politique. La mise en place du patrimoine n'a pour ainsi dire rien de naturel, puisqu'elle n'est en fait que le résultat de mouvement de pensée collective. Résultat, le patrimoine comme conséquence du processus de patrimonialisation soulève aujourd'hui trois grandes questions: «Qu'est-ce qui le fait?»; «Comment le fait-on?»; «Qui le fait?»

### **Formes originales du patrimoine**

Comme nous avons pu le remarquer dans notre étude, ce processus de patrimonialisation est le fait d'un élargissement toujours présent de la

notion du patrimoine.

Ceci dit, plusieurs auteurs et professionnels ayant travaillé sur la notion du patrimoine ont fait consensus et s'accordent sur le fait que le patrimoine est aujourd'hui, d'abord et avant tout, une contestation profonde de la modernité en tant que système de valeurs et de pensée.

C'est pour cette raison que nous



Vieux-Québec et Château Frontenac

parlons de valeurs sociales, idéologiques et politiques du patrimoine, puisque nombre d'auteurs s'interrogent désormais sur les principes contemporains de sélections du patrimoine.

**«Sa polysémie et sa complexité s'accroissent. Sa lisibilité sociale en souffre. Il est de plus en plus difficile à cerner, à définir.» (Di MÉO, G. Processus de patrimonialisation et construction des territoires. 2008.)**

Lorsqu'au départ, celui-ci, de par la notion même de patrimoine, est censé être le reflet des valeurs culturelles d'une société, ces dernières que nous ne pouvons ni expatrier ni internationaliser.

**De même, «Le patrimoine repose dans ses formes matérielles sur le principe fondamental de l'unicité, de l'unique, du non reproductible et, par**



conséquent du systématiquement rare» (Di MÉO, G. Processus de patrimonialisation et construction des territoires. 2008.)

### Processus de patrimonialisation

Lorsque nous observons concrètement le processus de patrimonialisation, nous pouvons remarquer qu'il peut être divisé en six étapes successives : soit, dans l'ordre, la prise de conscience patrimoniale, la sélection, la justification, la conservation, l'exposition et la valorisation. Les premières phases, c'est-à-dire de la conscientisation à la justification, fixant l'objet d'étude, les autres, en déterminant l'action.

De plus, au Québec, le patrimoine afin d'être considéré comme tel doit se soumettre à la Loi sur les biens culturels. Ce qui signifie que pour être identifié et protégé cinq statuts juridiques seront utilisés. Le classement, la reconnaissance, le

décret d'arrondissement historique ou naturel, la citation de monument historique et la constitution de site du patrimoine.

### Préservation et présentation

La logique concernant la préservation du patrimoine a bien évolué depuis son apparition. Nous avons toujours le désir



Place d'Armes, centre historique de la ville de Montréal

de protéger notre passé et ainsi toutes constructions anciennes considérées comme étant d'intérêts patrimoniaux, mais ne savons comment nous y prendre.

«Cependant, rien n'est dit sur la nature même de cette conservation. Doit-on conserver le patrimoine en l'état : quel état? A-t-il seulement un état initial repérable, identifiable? Faut-il transmettre un patrimoine inerte, sans vie, ou un patrimoine actif, utilisé par la société actuelle et utilisable, transformable par et pour les sociétés futures?» (Di MÉO, G. Processus de patrimonialisation et construction des territoires. 2008.)

C'est pourquoi bon nombre d'auteurs s'intéressent aujourd'hui au «Comment restaurer?». Plusieurs options s'offrent aux penseurs de l'aménagement, puisque la question de la conservation ne connaît pas de limite. Il demeure

toutefois que le patrimoine est un discours nous rappelant notre passé, dont l'esprit et les formes doivent être respectés, mais pas nécessairement les fonctions.

Il ne suffit plus aujourd'hui de le restaurer et/ou le rénover, il faut penser à l'exposer et dans certains cas le valoriser. Cependant, exposer et valoriser le patrimoine permet-il vraiment de le préserver? Plusieurs seront d'avis que ces étapes successives faisant suite à la conservation ne discréditeront pas le patrimoine, mais au contraire le valoriseront en le raréfiant, en lui donnant une plus grande importance et ainsi un nouveau statut.

L'intention derrière tout le processus de patrimonialisation n'est pas seulement de protéger un bâtiment, afin qu'il survive au passage du temps, mais bien de lui redonner vie. Ce qui signifie, que sans la volonté cachée derrière l'exposition

et la valorisation du patrimoine, rien de tout cela ne sera possible. Au final, la population demeure l'acteur principal pouvant influencer le processus de patrimonialisation et l'interprétation que l'on aura du patrimoine.

### Retour sur le questionnement

Ainsi, «Avons-nous tendance à catégoriser trop rapidement les constructions anciennes comme patrimoine urbain dans notre processus de patrimonialisation?» La réponse à cette question tend vers la négative. Comme nous l'avons remarqué, le processus de patrimonialisation est long, mais bien défini. Pour devenir patrimoine, un bâtiment doit d'abord passer par trois phases, soit la conscientisation, la sélection et la justification. Ces étapes successives permettent de bien distinguer ce qui pourrait s'avérer d'un intérêt patrimonial de ce qui ne l'est pas. L'âge d'une

construction d'une ville, quoique pesant lourdement dans la balance, ne suffit pas, à le classer comme patrimoine urbain.

Toutefois, sous bien des aspects et suite aux phases actives qu'il subira, le patrimoine, une fois le processus de patrimonialisation terminé, peut porter à confusion, soulevant de nombreuses interrogations au niveau de son interprétation. Si nous prenons les deux autres questions sur lesquelles portait cette étude, nous remarquons que bien que le patrimoine soit justifié au départ, ce qui en est fait par la suite peut changer la vision que nous en avons.

En effet, bien que le but premier de la patrimonialisation soit la protection et la conservation, des phases subséquentes viendront s'ajouter, soit celles de l'exposition et de la valorisation. C'est en grande partie

cette dernière qui voilera notre jugement, puisqu'elle aura tendance à rendre le patrimoine plus gros que ce qu'il était, voire dans certains cas, que ce qu'il représentait à l'origine.

En résumé, bien qu'elle soulève aujourd'hui plusieurs questions, en raison de son élargissement, la notion patrimoniale demeure néanmoins restreinte et sélective. Le patrimoine a une raison d'être et demeure en tout point justifié. Il existe pour protéger, conserver et restaurer des bâtiments étant d'une grande importance pour leurs collectivités. Une fois ce statut acquis, on ne peut les détruire, ni les modifier selon nos désirs. Toutefois, le processus de patrimonialisation ne se termine pas suite à l'exposition et la valorisation du patrimoine. Des travaux d'entretien de tous genres devront être prévus, durant bon nombre d'années, pour ne pas avoir à recommencer tout le travail qui fut effectué.